

PLANIFICATION GLOBALE
FRANÇAIS – TROISIÈME ANNÉE DU DEUXIÈME CYCLE (FRA506)

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT 5 ^E SECONDAIRE			
Compétences (Valeur accordée en %)	1 ^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20%	2 ^e bulletin Valeur de l'étape : 20%	3 ^e bulletin Valeur de l'étape : 60%
	Évaluée	Évaluée	Évaluée
Lecture (40 %)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture d'œuvres littéraires : romans, pièce de théâtre, etc. ▪ Lecture de textes variés : extraits de romans, textes poétiques, argumentatifs, etc. ▪ Évaluations diverses en lien avec la lecture des textes : questionnaires de lecture, prises de notes, etc. 		
	Non évaluée *	Évaluée	Évaluée
Écriture (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâches complexes de rédaction : textes courants et littéraires; ▪ Tests de grammaire; ▪ Pratique de l'examen ministériel le 20 mars; ▪ Examen ministériel le 1er mai (50% de la note totale d'écriture). 		
	Évaluée	Évaluée	Évaluée
Communication orale (10 %)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des prises de parole de formes diverses (individuellement, en équipe ou en groupe); ▪ Des écoutes de documentaires et de films (avec prises de notes ou questionnaires). 		

*La note finale en écriture sera possiblement composée de **50% de la note de l'école et de 50% de la note de l'épreuve ministérielle**. Il est important de signaler que la réussite du cours de français langue d'enseignement est **obligatoire** pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). L'élève doit obtenir 60% pour l'ensemble des volets et avoir un minimum de 50% dans chacun des volets.*

→ Chaque enseignant(e) se réserve le droit de modifier la planification ou d'ajouter des évaluations supplémentaires au besoin.

* L'expression « non évaluée » signifie qu'il n'y aura pas de note au bulletin pour cette compétence, mais n'exclue pas la possibilité qu'elle soit évaluée lors de cette étape.